



Travaux mal fait avant mon arrivé sur lesz lieux.. aidez moi svp

Par **popo**, le **19/03/2008** à **00:38**

bonjour

je decouvre votre site qui j'espere pourra répondre à ma question..

je suis locataire d'un hlm, entré dans mon logement depuis un peu plus d'un an .
à avant mon arrivée dans mon logement celui-ci a été remis en état.

Le problème c'est que le bailleur à fait poser sur le sol des dalles de lino collés qui à force
laisse passer la colle qui se trouvait en dessous.
résultat : il y a des taches impossible à retirer un peu partout sur toute la surface de mon
logement.

Je n'ai pas les moyens de le faire remplacer par moi-même.
J'aimerais savoir si c'est à eux de le faire remplacer étant donné que la qualité du sol et la
pose sont de tres mauvaise qualité??

et est-ce que je risque de perdre ma caution à la fin de mon bail?

Merci d'avance pour votre réponse